



Taxe foncière pour un terrain non constructible

Par **miguyrene**, le **02/03/2009 à 18:36**

bonjour
un terrain non constructible est-il sujet à la taxe foncière?
merçi beaucoup

Par **Paula**, le **02/03/2009 à 18:44**

Bonjour,
Bien sûr, pour un terrain non constructible, il faut payer la taxe foncière.
Il est difficile de dire son montant car cela dépend du lieu et de la grandeur du terrain mais en général c'est pas une grosse somme.
Ces terres sont en générale classées en prairies ou terres labourables. Je vous conseille de regarder votre titre de propriété.
Cordialement